

Formulaire d'attestation à fournir à l'achèvement des travaux pour certains projets de construction situés dans certaines zones soumises à risque sismique

Les textes de références

Article [L.132-2](#) du code de la construction et de l'habitation.

Articles [R-122-36](#), [R125-17](#) et [R132-2](#) du code de la construction et de l'habitation.

[Arrêté du 22 octobre 2010](#) relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite "à risque

Formulaire d'attestation à fournir lors du dépôt de permis de construire pour certains projet (1) de construction situés dans certaines zones soumises à un risque sismique

Le formulaire est émis par le ministère chargé de la construction.

(1) Une attestation par maison individuelle

Le maître d'ouvrage

Identité :

➤ Si personne physique :

Nom :

Prénom :

➤ Si personne morale :

Forme juridique (SA, SARL, SCI...) :

Dénomination sociale :

Numéro de SIRET ou SIREN :

Adresse :

➤ Le maître d'ouvrage réside en France :

Numéro et libellé de la voie :
Complément d'adresse :
Code Postal :
Localité :

➤ **Le maître d'ouvrage habite à l'étranger :**

Numéro et libellé de la voie :
Complément d'adresse :
Localité :
Pays :

Contact :

Adresse électronique :
Numéro de téléphone :

L'attestateur

Qualité de l'attestateur :

Contrôleur Technique :

Nom :
Prénom :
Nom commercial de la société :
Raison sociale :
Numéro de SIRET ou SIREN :
Numéro de l'agrément ministériel :

Constructeur (uniquement dans le cas d'une maison individuelle)

Nom :
Prénom :
Nom commercial de la société :
Raison sociale :
Numéro de SIRET ou SIREN :

Bureau d'études :

Nom :
Prénom :
Nom commercial de la société :
Raison sociale :
Numéro de SIRET ou SIREN :
Numéro de l'agrément ministériel :

Assurance souscrite par l'attestateur :

L'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation

Nom de la compagnie d'assurance :

Numéro de police :

date de validité :

Adresse et contact de l'attestateur :

Numéro et libellé de la voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

Localité :

Adresse électronique :

Téléphone :

Les documents remis par le maître d'ouvrage à l'attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation à la déclaration d'achèvement des travaux, le maître d'ouvrage remet à l'attestateur qu'il a choisi :

➤ **Pour les maisons individuelles :**

Le dossier du permis de construire

L'attestation au dépôt de permis de construire (article L.122-8 du code de la construction et de l'habitation),

L'étude lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R.431-16 du code de l'urbanisme

Une note du constructeur indiquant les moyens de renforcements utilisés pour prévenir du risque sismique, notamment en ce qui concerne les fondations, l'ossature et les façades

Autres documents fournis par le maître d'ouvrage

➤ **Pour les autres catégories de bâtiments :**

Le dossier du permis de construire

L'attestation au dépôt de permis de construire (article L.122-11 du code de la construction et de l'habitation)

L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques comme stipulé au f de l'article R 431-16 du code de l'urbanisme

Les informations sur le classement de la construction

Une note indiquant les suites des données par le maître d'ouvrage à l'avis de l'attestateur en phase de dépôt de permis de construire

- Les documents d'exécution correspondant aux ouvrages exécutés ou aux éléments non structuraux lorsqu'une réglementation leur est applicable
- Autres documents fournis par le maître d'ouvrage.....

Référence des documents utilisés :

.....

.....

Le Projet

Numéro et libellé de la voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

Localité :

Code INSEE de la commune :

Numéro de permis de construire :

Date du dépôt de la demande su permis de construire :

Date de délivrance du permis modificatif :

Constats

➤ Catégorie d'importance du bâtiment

- Catégorie II
- Catégorie III
- Catégorie IV

➤ La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment

- Zone 2
- Zone 3
- Zone 4
- Zone 5

➤ Type de projet

- Construction d'une maison individuelle
- Autre construction neuve
- Extension horizontale. Préciser le type d'extension¹.....

¹ Sont concernés par les règles de construction parasismique : les garages mécaniquement liaisonnés à la structure principale, et à la toiture lourde

- Extension verticale
- Superficie du projet (surface de plancher en m²).....
- Nombre de niveau(x)

➤ **Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :**

Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :

Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règle Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s'y rapportant

« Le référentiel « Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour les bâtiments à risque normal » version 2014 »

Pour les maisons individuelles, la possibilité de recourir aux guides réglementaires de dimensionnement forfaitaire suivants :

Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 3-4, édition 2021

Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 5, édition 2020

Pour les Projets qui s'appuient sur les règles de dimensionnement forfaitaire (Guide de construction parasismique des maisons individuelles zones 3 et 4 et guide CPMI zone 5)

➤ **Le sol**

Une étude de sol a-t-elle été réalisée :

Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) : A B C D E S1 S2

Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage :

Si non, catégorie de sol identifiée (règles simplifiées CPMI) : 1

Par qui a été identifiée la catégorie de sol :

Pas d'information

➤ **Les fondations du projet**

Types de fondations réalisées :

Profondeur des fondations (m) :

superficielles

- isolées
- pas d'infos/autre

➤ **La construction**

Quel type de construction :

- maçonnerie chaînée
- béton
- acier
- bois
- autre

Combien de niveau(x)

- 1 2 3

Type de toiture

- légère, préciser
- lourde/semi-lourde, préciser.....

Par quelle technique est assuré le contreventement de la construction

- contreventement en maçonnerie chaînée
- contreventement en bois
- ossatures métalliques en portiques et/ou palées avec diagonales de contreventement
- autre, préciser

Pour les projets de construction qui s'appuient sur les Eurocode 8

➤ **Le sol**

Une étude de sol a-t-elle été réalisée :

Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) : A B C D E S1 S2

Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage :

➤ **Les fondations du projet**

Types de fondations réalisées :

Profondeur des fondations (m) :

➤ **La construction**

Quel type de construction :

- maçonnerie chaînée
- béton
- acier
- bois
- autre, préciser

Le bâtiment comporte combien de niveau(x) :

Quel est son type de toiture

Par quelle technique est assurée le contreventement de la construction :.....

Conclusions

L'attestateur atteste que le maître d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de constructions parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maître d'ouvrage :

- oui non

Si non, dire pourquoi :

L'attestateur émet-il des réserves ?

- oui non

Si oui dire lesquelles :

